



NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°R28-2024-045

PUBLIÉ LE 28 MARS 2024

Sommaire

EPF Normandie / DIF Pôle foncier

R28-2024-03-28-00001 - FH FL DELEGATION SIGNATURE CUVERVILLE V2 (2 pages)

Page 3

EPF Normandie

R28-2024-03-28-00001

FH FL DELEGATION SIGNATURE CUPERVILLE V2

DELEGATION PONCTUELLE DE SIGNATURE
DU DIRECTEUR GENERAL à Madame Florence HAMON

Le Directeur général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie, Monsieur Gilles GAL, en résidence à ROUEN, Carré Pasteur, 5 rue Montaigne

Vu le Décret n°68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Etablissement public foncier de Normandie dans sa version modifiée par le Décret n° 2018-777 du 7 septembre 2018, et notamment son article 13,

Vu l'arrêté de Madame la Ministre du logement, de l'égalité des territoires et de la ruralité en date du 10 décembre 2015 nommant Monsieur Gilles GAL, Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier de Normandie à compter du 1er janvier 2016,

Vu l'arrêté en date du 18 décembre 2020 de Madame la Ministre déléguée auprès de la Ministre de la transition écologique, chargée du logement le renouvelant à cette fonction à compter du 1er janvier 2021

Vu l'ordonnance n° 2011-1068 du 8 septembre 2011,
Vu le décret n° 2011-1900 du 20 novembre 2011,
Vu les articles L. 321-11 et R. 321-9 du code de l'urbanisme,

Considérant la Convention de Réserve Foncière en date du 11 Avril 2023, signée entre l'Etablissement Public Foncier de Normandie et la Commune de CUVERVILLE, après délibération du Conseil Municipal en date du 4 Avril 2023 et décision du Directeur Général de l'Etablissement Public Foncier Normandie du 22 Mars 2023.

Considérant le projet d'acte de vente établi par l'Office Notarial sis à BRETTEVILLE SUR ODON (14760), 1 Chemin de la Baulue, ayant reçu l'accord écrit de l'Etablissement Public Foncier Normandie,

Décide :

Article 1er : Délégation de signature est donnée à Madame Florence HAMON, chargée d'opérations foncières à l'Etablissement Public Foncier de Normandie, à l'effet de signer l'acte authentique établi par l'office notarial susmentionné, par lequel l'EPF Normandie procède à l'acquisition auprès de l'Indivision DUCHATELLIER, d'un ensemble immobilier bâti et non bâti, sis à CUVERVILLE (14840) Route de Démouville, cadastré section AC numéros 185 et 361 pour une superficie totale de 3.466 m².

Moyennant le prix de **TROIS CENT MILLE EUROS (300.000,00 €)**, en valeur libre, qui sera déconsignée auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations à la réception de l'acte de vente signé et de l'attestation du notaire recevant l'acte de vente, conformément aux dispositions du paragraphe 52 de l'annexe du décret numéro 88-74 du 21 janvier 1988, celle-ci versera le prix sur le compte de l'office notarial susmentionné.

Les fonds consignés sont bonifiés d'un taux fixé par décision du Directeur Général de la Caisse des Dépôts et Consignations prise après avis de la Commission de Surveillance et revêtue de l'approbation du Ministre chargé de l'Economie. Les intérêts produits par cette somme seront versés à l'office notarial sis à BRETTEVILLE SUR ODON (14760) au profit de l'Indivision DUCHATELLIER.

Article 2 : La présente décision sera notifiée à l'intéressée et publiée au recueil des actes administratifs de l'Etablissement Public Foncier de Normandie.


Fait à Rouen,
Le Directeur général,
Signé le 28-03-2024

Notifiée le 28-03-2024
à Madame Florence HAMON,

Gilles GAL

✓ Certified by  yousign

Florence HAMON

✓ Certified by  yousign